

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

14 FÉVRIER 2013

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Restructuration des  
locaux sis 2 bis rue  
d'Alsace pour y  
accueillir le Pôle de  
Recherche et  
d'Enseignement  
Supérieur (PRES) –  
Demande de subventions**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 20 février 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 21 février 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 février 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 14 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 7 février deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur HAÏAT  
Madame FAVREAU à Monsieur LAMY  
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN  
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur BATTISTELLI  
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

**Secrétaire de séance :**

Monsieur PERRAULT

OBJET : RESTRUCTURATION DES LOCAUX SIS 2 BIS RUE D'ALSACE POUR Y ACCUEILLIR LE PÔLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (P.R.E.S.) – DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Madame de CIDRAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Créés en 2006 par la loi d'orientation de programme et de recherche, les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (P.R.E.S.) sont des organismes destinés à mutualiser les moyens de plusieurs universités ou grandes écoles afin de proposer une offre de recherche et de formation cohérente et adaptée aux besoins des territoires.

Afin d'atteindre une taille conforme aux standards internationaux, les universités de Cergy-Pontoise et de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines ont décidé de regrouper leurs activités au sein d'un P.R.E.S. constitué le 7 février 2012 et de porter la création d'un nouvel Institut de Sciences Politiques.

Saint-Germain-en-Laye, de par sa position géographique à l'ouest de Paris, sa desserte de transports en commun, sa qualité de vie et son exposition internationale, s'est portée volontaire pour accueillir ces projets.

Le choix de Saint-Germain-en-Laye confirme l'ambition révélée par l'étude prospective « Saint-Germain demain » d'accueillir des activités universitaires sur le territoire de la Ville.

Un accord a été conclu entre la Ville de Saint Germain-en Laye et les Universités pour installer le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur dans les locaux de l'ancienne école Alsace sise 2 bis rue d'Alsace.

Ces locaux doivent être restructurés et rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite pour accueillir cette activité.

Au mois de novembre 2012, la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence du RIVAU qui réalise actuellement les études nécessaires au dépôt du permis de construire du P.R.E.S. pour la fin du mois de février 2013.

Pour permettre l'ouverture de ce nouveau site universitaire à l'échéance de la rentrée 2014, il convient de lancer dès à présent les procédures administratives réglementaires nécessaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- déposer une demande de permis de construire pour la réhabilitation du 2 bis rue d'Alsace en vue d'y accueillir le Pôle de Recherche d'Enseignement Supérieur (P.R.E.S.),
- solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour financer le projet,
- signer tous les documents s'y rapportant.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

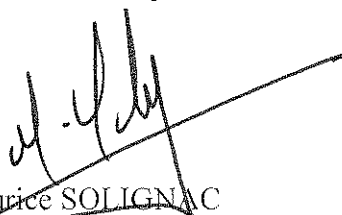
À L'UNANIMITÉ, Madame FRYDMAN (pouvoir à Madame RHONÉ), Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD s'abstenant,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- déposer une demande de permis de construire pour la réhabilitation du 2 bis rue d'Alsace en vue d'y accueillir le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (P.R.E.S.),
- solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour financer le projet,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines